

Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Rapport sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017

Lausanne, le 20 mars 2018

11223 Ba/Bu/hz (7/1)

Notre rapport se présente comme suit :

	<u>Page</u>
1 CONSIDERATIONS GENERALES	3
2 RAPPORT SUCCINCT	5
3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN	6
4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES	6
5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2017	7
6 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	10
7 CONCLUSION	11

Annexes :

1. Bilan au 31 décembre 2017
2. Compte de fonctionnement 2017
3. Tableau de « Répartition des charges 2017 par les communes membres »
4. Tableau des investissements

1 CONSIDERATIONS GENERALES

Nos travaux de vérification ont débuté le 7 mars 2018 au Service des finances de la Commune de Nyon et se sont terminés dans nos bureaux.

Nous avons fait part de nos conclusions et observations lors de la discussion du 7 mars 2018 en présence de M. Roland Jayet, Responsable administratif du SDIS.

Les états produits en annexes 1 à 3 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2017. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2017 à CHF 1'252'464 est conforme aux dispositions légales en la matière.

Au 31 décembre 2017, l'Association intercommunale a contracté des engagements pour un total de CHF 14'286 (Engagements hors bilan).

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec la nouvelle directive du 4 décembre 2017 pour l'organe de révision, édictés par le Département des institutions et de la sécurité qui mentionne que l'examen succinct est le standard minimum à respecter.

Nous rappelons que les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie à l'association de communes selon l'article 114 de la Loi sur les communes qui stipule :

Art. 114 Droit applicable

¹ Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association, à la fédération de communes, à l'agglomération et à toute autre forme de corporation de droit public comprenant des communes prévues par la présente loi ou les lois spéciales, pour autant que ces dispositions ne soient pas en contradiction avec les lois précitées.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés, et le respect des principes d'établissement régulier des comptes.

Nous soulignons la bonne collaboration avec le service des finances ainsi qu'avec M. Jayet, que nous remercions, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Le préavis du Comité de direction n° 08/2018 portant sur les comptes 2017 était à notre disposition lors de notre contrôle des comptes.

L'excédent de charges de l'exercice est réparti entre les Communes membres conformément aux dispositions statutaires, selon tableau qui vous est présenté en annexe 3.

Nous présentons ci-après le résultat économique de l'exercice (avant attributions aux fonds de réserve).

	CHF
Excédent de charges nettes de fonctionnement	-1'672'532
Attributions aux fonds de réserve	-35'626
	-1'708'158
Participation des Communes membres	1'708'158
	0

2 RAPPORT SUCCINCT

Rapport de l'auditeur

Au Conseil intercommunal de l'Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

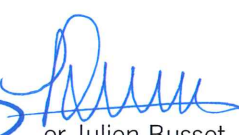
Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association SDIS NYON-DÔLE, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 20 mars 2018

	
Fidinter SA	
Gérald Balimann	er Julien Busset
Expert-comptable diplômé	Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé	Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable	

3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2017 est publié en annexe 1 du présent rapport.

Les commentaires et recommandations relatifs à plusieurs rubriques du bilan sont mentionnés sous chiffre 5 ci-après.

4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES

Il restait également la remarque suivante dans notre rapport du 24 mars 2017 considérée comme non régularisée :

Recommandation 2 (2015)

Comme mentionné lors de l'exercice précédent, en se fondant sur les principes de clarté, les créances (actifs transitoires) et dettes envers la Ville de Nyon, vu leur importance et vu la relation privilégiée avec ce membre de votre Association, pourraient figurer dans un compte spécifique du bilan (compte courant commune de Nyon).

Nous considérons ce point comme régularisé, étant donné que le montant des créances et dettes envers la Ville de Nyon figurent en pied de bilan au 31 décembre 2017.

Nous avons également émis une recommandation dans ce rapport relatif aux comptes de l'exercice 2016.

Nous commentons ci-après les mesures qui ont été prises pour les points relevés :

4.1 PostFinance

Recommandation 1 (2016)

Nous recommandons la signature collective à deux conformément au principe de la séparation de fonction comme pour les signatures e-finance.

Nous considérons ce point comme régularisé étant donné que la liste du 4 octobre 2017 mentionne des signatures collectives sur le compte principal 12-421692-4.

5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2017

5.1 PostFinance

Le solde au bilan de CHF 969'477.97 correspond aux relevés PostFinances au 31 décembre 2017.

Un nouveau compte CCP 14-120734-4 a été ouvert en octobre 2017.

La liste des personnes autorisées à signer sur le nouveau compte datant du 4 octobre 2017, mentionne les personnes suivantes :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Barras Patrick | signature collective |
| • Haab Nathalie | signature collective |
| • Corthesy Pierre-Yves | signature collective |
| • Jayet Roland | signature collective |
| • Corthesy Pierre-Yves | signature individuelle |
| • Jayet Roland | signature individuelle |

Nous vous prions de vous renseigner auprès de PostFinance pour savoir pourquoi MM. Corthésy et Jayet apparaissent deux fois sur la liste avec un droit de signature différent.

Réponse du responsable administratif

« La signature collective est requise pour toutes les personnes ayant à faire avec le compte ouvert au nom de SDIS Nyon-Dôle. La signature individuelle pour MM Corthesy et Jayet est liée uniquement au compte caisse 14-120734-4, pour permettre un retrait ou un paiement avec une postcard dans le cadre du SDIS Nyon-Dôle ».

Nous attirons votre attention sur le fait que des prélèvements ont été effectués pour des paiements importants de soldes en liquide. Selon discussion avec M. Jayet, ce compte ne devrait plus dépasser la somme de CHF 3'000.- pour les petites dépenses.

Nous avons pris note que la signature individuelle sur ce deuxième compte ne concerne que la postcard et que dès 2018, le solde ne dépassera pas CHF 3'000.-.

Recommandation 1

Nous vous recommandons de vérifier si votre assurance comporte une limite suffisante en cas de vol et de vous assurer que cette dernière couvrirait un éventuel préjudice.

Réponse du responsable administratif

« La police d'assurance choses du SDIS Nyon-Dôle fait mention que pour les valeurs pécuniaires, l'indemnité est limitée à CHF 5'000.- dans le cadre de l'assurance vol avec effraction (détroussement exclu).

Recommandation 2

Nous vous recommandons donc de modifier votre police d'assurance en conséquence.

5.2 Débiteurs

Le montant des débiteurs au bilan de CHF 131'010.30 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2017.

Au jour de notre contrôle, un montant de CHF 17'996.80 était encore ouvert, dont un montant d'environ CHF 6'800 antérieur à 2017.

La provision pour pertes sur débiteurs s'élevant à environ CHF 7'900, soit 5.7% du total des débiteurs, est suffisante pour couvrir le risque maximum sur débiteurs douteux.

5.3 Actifs transitoires

Le total de ce compte correspond principalement à la participation ECA pour les interventions en 2017 ainsi qu'à des paiements d'avance.

5.4 Créanciers collectifs

Le solde des créanciers au bilan de CHF 98'450.45 correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2017.

L'écart important de CHF 466'252.85 avec le solde au 31 décembre 2016 consiste dans la différence de comptabilisation sous « passifs transitoires » de la facturation 2017 de la Ville de Nyon.

5.5 Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules

Il n'existe pas de contrat de prêt et il n'y pas d'intérêt. Le remboursement s'élève à CHF 16'807 par année.

La valeur des véhicules au bilan est conforme au tableau des investissements figurant à l'annexe 4.

5.6 Passifs transitoires

Nous présentons ci-après le détail de cette rubrique du bilan :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Rétrocession coûts SDIS aux communes membres (y.c. Nyon)	66'208	115'745
Soldes et indemnités	350'766	279'628
Ville de Nyon	373'188	0
Charges sociales	0	57'499
Divers autres montants	<u>12'908</u>	<u>18'366</u>
	<u>803'070</u>	<u>471'238</u>

La rétrocession des coûts envers les Communes membres est conforme au tableau de répartition qui vous est présenté en annexe 3. Nous relevons que ce tableau comprend une dette envers la Ville de Nyon de CHF 32'266 qui pourrait être ajoutée aux engagements de la Ville de Nyon et présentée séparément.

5.7 Fonds propres

Il n'y a pas de fonds propres, l'excédent de dépenses étant pris en charge intégralement par les communes membres.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer lors de la clôture de l'exercice divers montants sur des comptes de provisions et des fonds de réserve, pour CHF 35'626.28 au total.

Selon les commentaires dans le préavis n° 08/2018, ces attributions aux fonds de réserve concernent :

- CHF 35'000 au fonds de réserve véhicules
- CHF 626.28 à la provision pour pertes sur débiteurs

5.8 TVA

Nous relevons que l'Association est assujettie à l'impôt rétroactivement au 1^{er} janvier 2014 et qu'une provision avait été constituée à cet effet.

Le seuil du chiffre d'affaires soumis a également été dépassé lors de l'exercice 2017.

5.9 Annexe aux comptes annuels

Le tableau des investissements est joint en annexe et l'Association ne remplit pas les autres conditions des lettres d, e et f de la directive du 4 décembre 2017.

6 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nous avons effectué une comparaison des chiffres 2017 avec le budget 2017 et les chiffres de l'exercice précédent.

Les commentaires sur les écarts budgétaires étant clairement mentionnés sur les comptes de fonctionnement joints au préavis 08/2018, nous renonçons à les reproduire dans le présent rapport.

Cependant, certaines dépenses excèdent le budget. Nous vous rappelons la disposition légale suivante ressortant du Règlement sur la comptabilité des communes :

Art. 10 Dépassement de crédit

¹ *La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.*

² *Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*

7 CONCLUSION

Nous avons relevé le bon niveau de préparation du dossier de boucllement et la bonne qualité des informations communiquées par M. Roland Jayet lors de nos contrôles.

A l'issue de nos travaux, le bilan au 31 décembre 2017 et le compte de fonctionnement de l'exercice 2017 peuvent être soumis au Conseil intercommunal pour approbation, sous réserve des conclusions du rapport de la Commission de gestion et finances.

Nous présentons notre rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis. Nous précisons que nous n'avons pas procédé à d'autres vérifications que celles expressément mentionnées et nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Lausanne, le 20 mars 2018



Fidinter SA

Gerald Balimann
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Julien Busset
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe 1

Désignation		Etat d'entrée 2017	Augmentation	Diminution	ACTIF	PASSIF
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
9	BILAN	0.00	7'777'202.93	7'777'202.93	0.00	
91	ACTIF	1'368'065.18	5'511'210.32	5'626'811.34	1'252'464.16	
910	Disponibilités	1'006'992.69	3'381'605.47	3'418'439.34	970'158.82	
9100	Caisse principale	480.35	2'617.25	2'416.75	680.85	
9100-01	Caisse principale	0.00	0.00	0.00	0.00	
9100-02	Caisse site de Nyon	185.55	1'000.00	894.15	291.40	
9100-03	Caisse site de Genolier	0.00	575.35	575.35	0.00	
9100-04	Caisse site de St-Cergue	294.80	390.00	322.35	362.45	
9100-05	Caisse site de Bonmont	0.00	651.90	624.90	27.00	
9101	CCP	1'006'512.34	2'846'315.32	2'883'349.69	969'477.97	
9101-01	CCP 12-421692-4 SDIS	1'006'512.34	2'739'540.52	2'777'381.49	968'671.37	
9101-02	CCP 14-120734-4 SDIS		106'774.80	105'968.20	806.60	
9105	Virements de fonds	0.00	532'672.90	532'672.90	0.00	
9105-01	Virements de fonds	0.00	0.00	0.00	0.00	
9105-10	Compte d'attente	0.00	532'672.90	532'672.90	0.00	
911	Débiteurs et comptes courants	224'993.49	2'078'428.55	2'166'096.00	137'326.04	
9111	Comptes courants débiteurs	4'292.24	5'703.15	3'679.65	6'315.74	
9111-10	Prestations SDIS à refacturer	4'292.24	5'703.15	3'679.65	6'315.74	
9111-11	Véhicules SDIS	0.00	0.00	0.00	0.00	
9111-15	C/c Ville de Nyon	0.00	0.00	0.00	0.00	
9115	Autres débiteurs	220'701.25	2'072'725.40	2'162'416.35	131'010.30	
9115-00	Clients collectifs	31'110.50	2'072'725.40	1'972'825.60	131'010.30	¹
9115-02	Débiteurs BVR SDIS	189'590.75		189'590.75	0.00	
913	Actifs transitoires	21'951.00	51'176.30	21'951.00	51'176.30	
9138	Comptes de liaison entre deux périodes comptables	21'951.00	51'176.30	21'951.00	51'176.30	
9138-01	Actifs transitoires	21'951.00	51'176.30	21'951.00	51'176.30	
9138-02	Notes de crédit fournisseurs	0.00	0.00	0.00	0.00	
9139	Adm. Féd contributions I.A.	0.00	0.00	0.00	0.00	
9139-05	Actifs transitoires	0.00	0.00	0.00	0.00	
914	Véhicules à amortir	114'128.00	0.00	20'325.00	93'803.00	
9146	Véhicules à amortir	114'128.00	0.00	20'325.00	93'803.00	
9146-00	Véhicules à amortir	114'128.00	0.00	20'325.00	93'803.00	
92	PASSIF	-1'368'065.18	2'265'992.61	2'150'391.59		-1'252'464.16
920	Engagements courants	-682'349.30	1'789'812.80	1'306'752.95		-199'289.45
9200	Créanciers	-564'703.30	1'772'930.80	1'306'677.95		-98'450.45
9200-00	Créanciers collectifs		1'204'212.10	1'302'662.55		-98'450.45
9200-01	Créanciers SDIS	-564'703.30	568'718.70	4'015.40		0.00
9206	Comptes courants créanciers	-117'646.00	16'882.00	75.00		-100'839.00
9206-01	Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules	-117'646.00	16'807.00	0.00		-100'839.00
9206-81	Frais de rappels débiteurs SDIS	0.00	75.00	75.00		0.00
925	Passifs transitoires	-471'237.68	476'179.81	808'012.36		-803'070.23
9258	Compte de liaison entre deux périodes comptables	-471'237.68	476'179.81	808'012.36		-803'070.23
9258-01	Passifs transitoires	-471'237.68	476'179.81	808'012.36		-803'070.23
928	Financements spéciaux et fonds de réserve	-214'478.20	0.00	35'626.28		-250'104.48
9282	Fonds de réserve	-214'478.20	0.00	35'626.28		-250'104.48
9282-01	Fonds de réserve véhicules	-117'178.20	0.00	35'000.00		-152'178.20
9282-02	Fonds de réserve (TVA et assurances)	0.00	0.00	0.00		0.00
9282-03	Provision pour perte sur débiteurs	-7'300.00		626.28		-7'926.28
9282-04	Fonds de réserve infrastructure	-90'000.00		0.00		-90'000.00

¹ Dont Ville de Nyon CHF 21'600.00

² Dont Ville de Nyon CHF 405'454.38

Annexe 2

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 17	Remarques
		COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016		
		CHF	CHF	CHF	en CHF	en %
3	Charges	2'724'356.99	2'742'177.00	2'617'697.79	-17'820	-0.6%
30	Autorité et personnel	1'035'056.16	967'810.00	916'161.90	67'246	6.9%
650-3003-00	Jetons de présence	29'565.00	35'010.00	27'820.00	-5'445	-15.6%
650-3003-01	EM régional	4'320.00	5'600.00	5'120.00	-1'280	-22.9%
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	4'420.00	6'950.00	5'750.00	-2'530	-36.4%
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	8'360.00	9'000.00	8'630.00	-640	-7.1%
650-3003-04	COGES Commission de gestion	0.00	2'000.00	0.00	-2'000	-100.0%
650-3003-05	EM de site	12'465.00	11'460.00	8'320.00	1'005	8.8%
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	138'893.00	133'450.00	122'437.00	5'443	4.1%
650-3012-01	Indémnités auxiliaires	123'385.00	118'450.00	107'301.00	4'935	4.2%
650-3012-02	Indémnités de fonctions	10'000.00	10'000.00	10'000.00	0	0.0%
650-3012-03	Indémnités Paléo	5'508.00	5'000.00	5'136.00	508	10.2%
650-3013-00	Total soldes	799'814.25	734'400.00	678'379.90	65'414	8.9%
650-3013-01	Exercices 30.-/h	334'986.50	285'650.00	284'929.90	49'337	17.3%
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	88'650.00	88'200.00	90'642.50	450	0.5%
650-3013-03	Interventions 35.-/h	180'080.25	184'000.00	165'322.50	-3'920	-2.1%
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	127'045.00	108'750.00	81'750.00	18'295	16.8%
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	11'900.00	20'000.00	4'900.00	-8'100	-40.5%
650-3013-06	Paléo 24.-/h	33'840.00	30'000.00	32'490.00	3'840	12.8%
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	23'312.50	17'800.00	18'345.00	5'513	31.0%
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	33'982.05	32'000.00	27'137.05	1'982	6.2%
650-3050-00	Assurance de personnes	467.50	450.00	417.50	18	3.9%
650-3060-00	Remboursement de frais	1'100.00	0.00	194.00	1'100	
650-3091-00	Frais de formation	26'429.36	24'000.00	10'621.10	2'429	10.1%
650-3099-00	Concours	4'805.00	8'500.00	4'903.50	-3'695	-43.5%
650-3099-01	Revue quinquennale 2016	0.00	0.00	44'251.85	0	Revue du SDIS à chaque changement de législature
31	Biens, services et marchandises	1'594'520.15	1'674'060.00	1'551'502.54	-79'540	-4.8%
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	14'719.55	10'900.00	10'086.98	3'820	35.0%
650-3102-00	Insertions dans les journaux	1'084.47	2'250.00	2'009.40	-1'166	-51.8%
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	60'606.23	76'000.00	61'526.36	-15'394	-20.3%
650-3120-00	Eau, gaz, électricité	11'178.30	25'300.00	17'813.70	-14'122	-55.8%
650-3124-00	Total chauffage et carburant	67'259.45	75'200.00	59'335.35	-7'941	-10.6%
650-3124-01	Chauffage des bâtiments BAT	39'537.40	43'200.00	36'361.45	-3'663	-8.5%
650-3124-02	Achats de carburant	27'722.05	32'000.00	22'973.90	-4'278	-13.4%
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	4'290.15	9'500.00	2'647.65	-5'210	-54.8%
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	2'784.50	6'400.00	4'665.20	-3'616	-56.5%
650-3141-00	Entretien bâtiments	9'057.15	12'650.00	4'607.55	-3'593	-28.4%
650-3141-01	Caserne	5'158.95	8'150.00	1'476.90	-2'991	-36.7%
650-3141-02	Station de lavage	3'898.20	4'500.00	3'130.65	-602	-13.4%
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts	3'157.75	3'000.00	428.00	158	5.3%
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	54'144.35	59'500.00	57'745.90	-5'356	-9.0%
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	16'051.02	28'000.00	20'332.18	-11'949	-42.7%
650-3161-00	Loyers	454'678.40	449'390.00	448'995.10	5'288	1.2%
650-3170-00	Frais réception et délégation	24'242.15	24'000.00	23'417.18	242	1.0%
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	4'367.94	5'700.00	4'878.40	-1'332	-23.4%
650-3182-00	Frais de téléphones, télé-réseau	10'597.15	10'520.00	9'279.40	77	0.7%
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	1'545.58	3'000.00	8'101.47	-1'454	-48.5%
650-3185-00	TOTAL honoraires	797'991.70	800'150.00	738'575.00	-2'158	-0.3%
650-3185-01	Honoraires de médecins	10'751.00	17'250.00	2'795.00	-6'499	-37.7%
650-3185-02	Frais RRH (sans formation) RRH	7'500.00	7'500.00	6'000.00	0	0.0%
650-3185-03	Salaires fixes RRH	712'156.70	705'000.00	661'564.00	7'157	1.0%
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation) FIN	8'000.00	8'000.00	8'000.00	0	0.0%
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique INF	55'400.00	55'400.00	55'400.00	0	0.0%
650-3185-06	Frais juridique	0.00	2'000.00	0.00	-2'000	-100.0%
650-3185-07	Révision des comptes	4'184.00	5'000.00	4'816.00	-816	-16.3%
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC	31'234.55	42'500.00	46'830.25	-11'265	-26.5%
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1'235.50		1'489.70	1'236	Site de Nyon, contrat avec Odelet
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	10'679.10	10'600.00	9'368.35	79	0.7%
						Augmentation des primes FSSP (200.-) et FVSP (1100.-)

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE		
		COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016
		CHF	CHF	CHF
650-3195-00	TVA	8'770.65	10'300.00	12'785.40
650-3199-00	Frais divers	4'844.51	8'000.00	6'584.02
650-3199-01	Jubilés cadeaux	2'058.61	5'000.00	3'499.80
650-3199-02	Concept Sport	2'150.20	2'000.00	1'219.00
650-3199-03	Autres frais divers	635.70	1'000.00	1'865.22
33	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	20'325.00
650-3313-00	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	20'325.00
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	38'829.40	48'500.00	36'574.85
650-3519-00	Remboursement fournitures DCH au Canton	3'968.20	15'000.00	5'349.05
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	34'861.20	33'500.00	31'225.80
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	35'626.28	35'000.00	93'133.50
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	35'626.28	35'000.00	93'133.50
650	Total des charges	2'724'356.99	2'742'177.00	2'617'697.79
		2'688'730.71	2'707'177.00	

4	Revenus	2'724'356.99	147'950.00	2'617'697.79
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	246'791.33	344'000.00	251'561.33
650-4356-00	Facturations à des tiers	202'972.25	306'000.00	205'066.95
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	57'715.75	67'000.00	101'667.80
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	145'256.50	239'000.00	103'399.15
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	43'714.08	35'000.00	41'692.30
650-4361-00	Remboursement des traitements	180.00	3'000.00	0.00
650-4390-00	Recettes diverses	-75.00	0.00	4'802.08
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	2'477'565.66	2'398'177.00	2'366'136.46
650-4511-00	Subventions sur frais d'exploitation	669'258.65	506'255.50	561'620.85
650-4511-01	Interventions payées par ECA	224'620.50	82'845.00	208'208.30
650-4511-02	Subventions de l'ECA DPS	254'664.15	237'912.50	165'857.35
650-4511-03	Subventions de l'ECA DAP	46'224.00	44'648.00	46'268.00
650-4511-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	0.00	11'650.00	12'387.20
650-4511-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	85'050.00	85'050.00	85'050.00
650-4511-06	Subventions de l' ECA pour les cours cantonaux	58'700.00	44'150.00	43'850.00
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	42'352.20	51'027.00	66'235.80
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	42'352.20	51'027.00	66'235.80
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00
650-4525-00	Participation des communes	1'765'954.81	1'840'894.50	1'738'279.81
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1'708'158.61	1'774'367.00	1'738'279.81
650-4525+02	Participations des SDIS à la PROV	57'796.20	66'527.50	0.00
650	Total des revenus	2'724'356.99	2'742'177.00	2'617'697.79
Total par SDIS		-0.00	0.00	0.00

Variation p/r budget 17		Remarques
en CHF	en %	
-1'529	-14.8%	Moins de facturation direct avec TVA
-3'155	-39.4%	
-2'941	-58.8%	
150	7.5%	
-364	-36.4%	
3'518	20.9%	
3'518	20.9%	Suite au rapport du réviseur
-9'671	-19.9%	
-11'032	-73.5%	
1'361	4.1%	
626	1.8%	
626	1.8%	35'000.- de fonds de réserve selon préavis 04-16 sur le budget 2017 + provision pour perte sur débiteurs (2% des débiteurs): 626.28
-17'820	-0.6%	
-18'446	-0.7%	

2'576'407	1741.4%
0	
0	
-97'209	-28.3%
-103'028	-33.7%
-9'284	-13.9%
-93'744	-39.2%
8'714	24.9%
-2'820	-94.0%
-75	
79'389	3.3%
163'003	32.2%
141'776	171.1%
16'752	7.0%
1'576	3.5%
-11'650	-100.0%
0	0.0%
14'550	33.0%
-8'675	-17.0%
-8'675	-17.0%
0	
-74'940	-4.1%
-66'208	-3.7%
-8'731	-13.1%
-17'820	-0.6%

Coût par habitant	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Coût par habitant pour Nyon > 31.12.2017	43.57	45.61	44.71
Coût par habitant pour les 17 communes >31.12.2017	33.57	35.61	34.71

Annexe 3

Répartition des charges 2017 par les communes membres

		Budget 2017 Répartition par commune	
Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.15) *	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
Arnex	208	35.61	7'405.94
Arzier	2'506	35.61	89'227.38
Borex	1'049	35.61	37'350.17
Cheserex	1'174	35.61	41'800.86
Crans	2'044	35.61	72'777.64
Crassier	1'141	35.61	40'625.88
Duillier	998	35.61	35'534.29
Eysins	1'469	35.61	52'304.48
Genolier	1'890	35.61	67'294.39
Gingins	1'204	35.61	42'869.02
Givrins	971	35.61	34'572.94
Grens	380	35.61	13'530.09
La Rippe	1'104	35.61	39'308.47
Nyon	19'861	45.61	905'770.83
Prangins	3'976	35.61	141'567.47
Signy	481	35.61	17'126.25
St-Cergue	2'406	35.61	85'666.83
Trelex	1'394	35.61	49'634.07
18 communes	44'256	40.09	1'774'367.00

Acomptes des communes en 2017			
Payé effectif en 2017		retrocédé des comptes 2016 (déduit de la 3ème tranche 2017)	TOTAL
Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)		
35.69	7'423.89	-17.93	7'405.96
33.37	83'634.95	5'592.46	89'227.41
37.11	38'930.35	-1'580.19	37'350.16
30.75	36'104.23	5'696.65	41'800.88
32.33	66'080.92	6'696.69	72'777.61
33.30	37'998.36	2'627.52	40'625.88
31.79	31'730.98	3'803.30	35'534.28
32.58	47'866.71	4'437.77	52'304.48
32.71	61'812.65	5'481.75	67'294.40
31.99	38'520.10	4'348.94	42'869.04
33.30	32'337.75	2'235.23	34'572.98
33.80	12'845.31	684.77	13'530.08
34.02	37'559.13	1'749.35	39'308.48
42.96	853'167.33	52'603.21	905'770.54
32.84	130'584.24	10'983.24	141'567.48
34.30	16'497.87	628.37	17'126.24
33.45	80'470.55	5'196.26	85'666.81
32.32	45'056.65	4'577.43	49'634.08
	1'658'621.97	115'744.82	1'774'366.79

Coût effectif 2017		
Résidents permanents (ASV 31.12.16) *	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
214	33.57	7'184.59
2'565	33.57	86'114.31
1'099	33.57	36'896.54
1'222	33.57	41'026.00
2'059	33.57	69'126.46
1'172	33.57	39'347.36
1'039	33.57	34'882.17
1'482	33.57	49'754.93
1'895	33.57	63'620.51
1'195	33.57	40'119.53
1'000	33.57	33'572.83
377	33.57	12'656.96
1'120	33.57	37'601.57
20'047	43.57	873'504.51
4'011	33.57	134'660.62
516	33.57	17'323.58
2'481	33.57	83'294.19
1'414	33.57	47'471.98
44'908	38.04	1'708'158.61

Solde à retrocéder (sera déduit de la 3ème tranche 2018)
221.37
3'113.10
453.62
774.88
3'651.15
1'278.52
652.11
2'549.55
3'673.89
2'749.51
1'000.15
873.12
1'706.91
32'266.03
6'906.86
-197.34
2'372.62
2'162.10
66'208.18

ASV = Annuaire statistique vaud

* le nombre de résidents permanents a évolué entre la création du budget 2017 (déc 2015) et les comptes 2017 (mars 2018).

Extrait des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle:

Art. 32 Répartition des charges entre les communes

La commune de Nyon contribue, durant une période de 4 ans dès le moment où l'Association commencera à exercer ses tâches, au financement du fonctionnement du SDIS NYON-DÔLE, à raison d'un forfait de base de Fr 10.- par habitant de sa commune.

Le solde du coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, y compris celle de Nyon, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget. A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

Participations des communes (acomptes)	1'774'366.79
Coût effectif pour les communes	1'708'158.61
Excédent de charge à payer ou retrocéder	66'208.18

Résultat économique de l'exercice avant attributions aux fonds de réserves.

Excédent de charges nettes de fonctionnement	1'672'532.33
Attributions aux fonds de réserve	35'626.28
Participation des Communes membres	1'708'158.61

Annexe 4

N° compte	Comptes à amortir	Taux	Crédits accordés	Au 31.12.2016 Dépenses	En 2016			Au 31.12.2017 Dépenses "nettes"	Amortis. Cumulés au 31.12.2016	Amortis. Ordinaires 2017	Amortis. Cumulés au 31.12.2017	Solde à amortir au 31.12.2017
					Dépenses	Recettes	Dépenses "nettes"					
9146.00	Véhicules à amortir	10%	168'067.00	168'067.00				168'067.00	53'939.00	20'325.00	74'264.00	93'803.00



SERVICE DES RESSOURCES
ET RELATIONS HUMAINES

Recapitalisation

Evolution des coûts supplémentaire de la CIP

Suivant le nouveau plan de prévoyance de la CIP, à partir de 2019, il n'y aura plus de recapitalisation de la part de l'employeur.

Années	Salaire annuels bruts 1.5%	CIP part patronale 3%
2018	536'200.00	14'286.00

